



**CONTRAT DE SAGE & CONTRATS TERRITORIAUX**

**Démarche d'évaluation**

**CLE DU 18 décembre 2012**

*Institution d'Aménagement de la Vilaine*

## **Le contexte**

Le Grand Projet 5 du contrat de Projet État/Région Bretagne, ayant pour objectif de poursuivre et d'amplifier la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne arrivera bientôt à son terme, fin 2013.

Le Contrat de SAGE est l'outil opérationnel de cette politique partenariale pour une durée de 5 ans et se termine fin 2012. Il en est de même pour les 12 contrats de territoire suivants :

- SyMEOL pour les bassins versant de l'Oust amont et du Lié ;
- Les 8 sous-bassins du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, à savoir le Ninian, l'Yvel, l'Oust moyen, l'Oust aval, la Claie, l'Arz, l'Aff Est et l'Aff Ouest ;
- Le Trévelo ;
- La Rivière de Pénerf
- Le Meu et la Vilaine amont.

Le comité des financeurs a décidé de proposer de prolonger d'une année supplémentaire ces contrats se terminant fin 2012, permettant ainsi de disposer d'une année de transition afin de préparer au mieux les suites à donner dans le cadre du futur CPER, au niveau local comme régional.

## **Un cadre défini par les financeurs**

Arrivé au terme de ces engagements contractuels, il s'agit de mener les évaluations finales. Elles seront réalisées localement pour permettre aux porteurs d'un projet territorial, de définir les actions les plus efficaces pour atteindre les objectifs dans le domaine de l'eau et permettre aux partenaires techniques et financiers d'en tirer les enseignements au niveau de l'échelle du SAGE et au niveau régional.

Le GP5 propose un cadre d'action pour accompagner les porteurs de projet locaux (structures de bassin) dans leur démarche d'évaluation. Plusieurs principes importants pour la réussite de la démarche :

- Le cœur de l'évaluation doit porter sur l'efficacité et l'efficience des actions ;
- L'ensemble des acteurs s'approprie les enjeux et les résultats des travaux ;
- Une cohérence entre les évaluations au niveau des BV et du SAGE ;
- Les questions évaluatives devront permettre de répondre aux enjeux locaux et de tirer des enseignements au niveau du SAGE et au niveau régional ;
- Un effort de mutualisation des travaux pour l'évaluation de certains volets est à rechercher.

## Une évaluation accompagnée dans une démarche type « Evaluation Politique Publique »

- Les principes d'une « évaluation de politique publique »

L'évaluation de politique publique (EPP) étudie la mise en œuvre de l'action publique et les relations entre les objectifs, les moyens et les résultats de cette action. La démarche « prospective » est inhérente à cette démarche et va bien au-delà de la simple conformité à une norme.

Elle comprend plusieurs étapes qui visent à :

- Formaliser la politique à évaluer
- Organiser le débat et associer tous les acteurs locaux ;
- Apporter une vision extérieure ;
- Contribuer à une bonne appropriation des conclusions/recommandations

Les étapes, les outils et les livrables d'une EPP sont repris dans le tableau suivant :

|   |  |  |
|---|--|--|
| Etape 1 : Mise au point du référentiel d'évaluation | Revue documentaire<br>entretiens, élaboration du<br>Diagramme Logique d'Impact                       | Questions évaluatives et<br>méthodologie de collecte               |
| Etape 2 : Collecte / analyse<br>des données         | Etudes de cas, enquêtes téléphoniques,<br>entretiens individuels, benchmark,<br>panel d'experts, etc | Réponses aux questions<br>évaluatives                              |
| Etape 3 : Synthèse /<br>appropriation               | Tables rondes, conférence  | Conclusion/recommandations<br>rapport et résumé de<br>l'évaluation |

- La démarche proposée par le GP5

Pour accompagner les structures de bassins dans leur démarche d'évaluation, une assistance à maîtrise d'ouvrage est programmée.

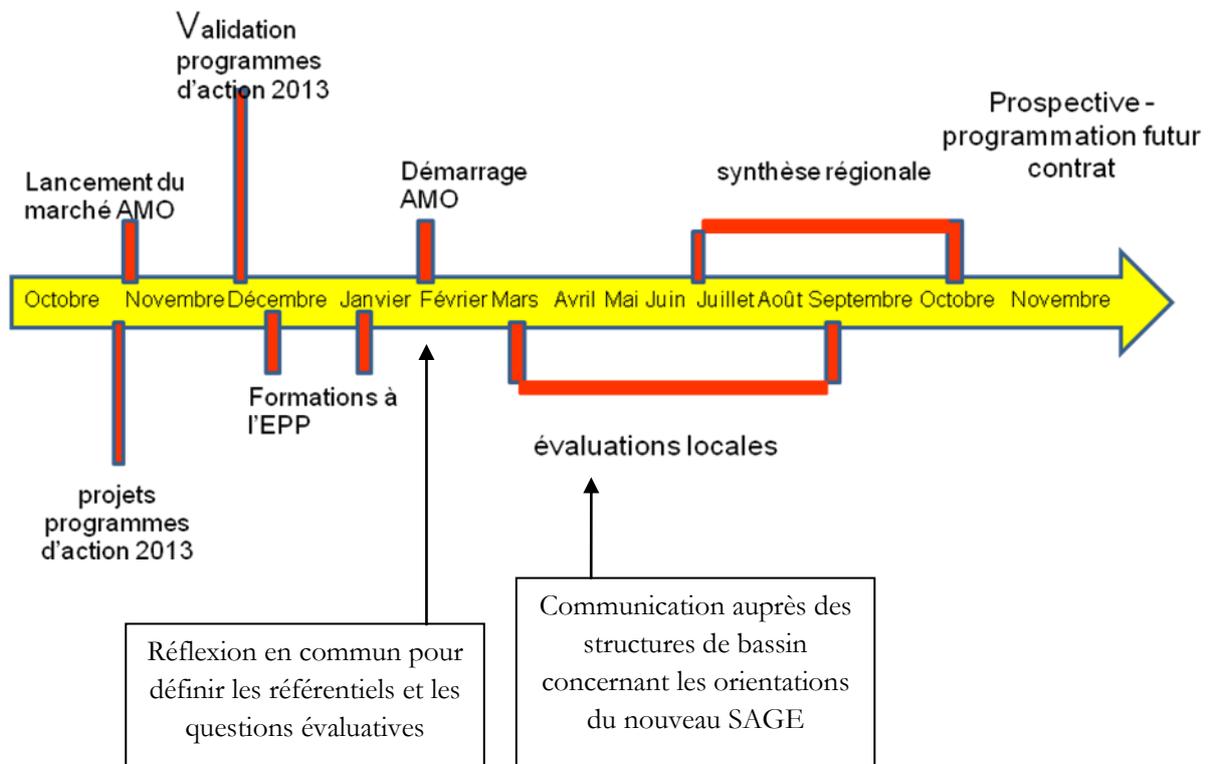
Un bilan technico-financier pluri-annuel sur toutes les thématiques du contrat (milieu aquatique, pollutions diffuses, bocage, sensibilisation, suivi qualité, etc...) sera la première étape de la démarche.

Ce bilan sera intégrer dans la démarche présentée précédemment.

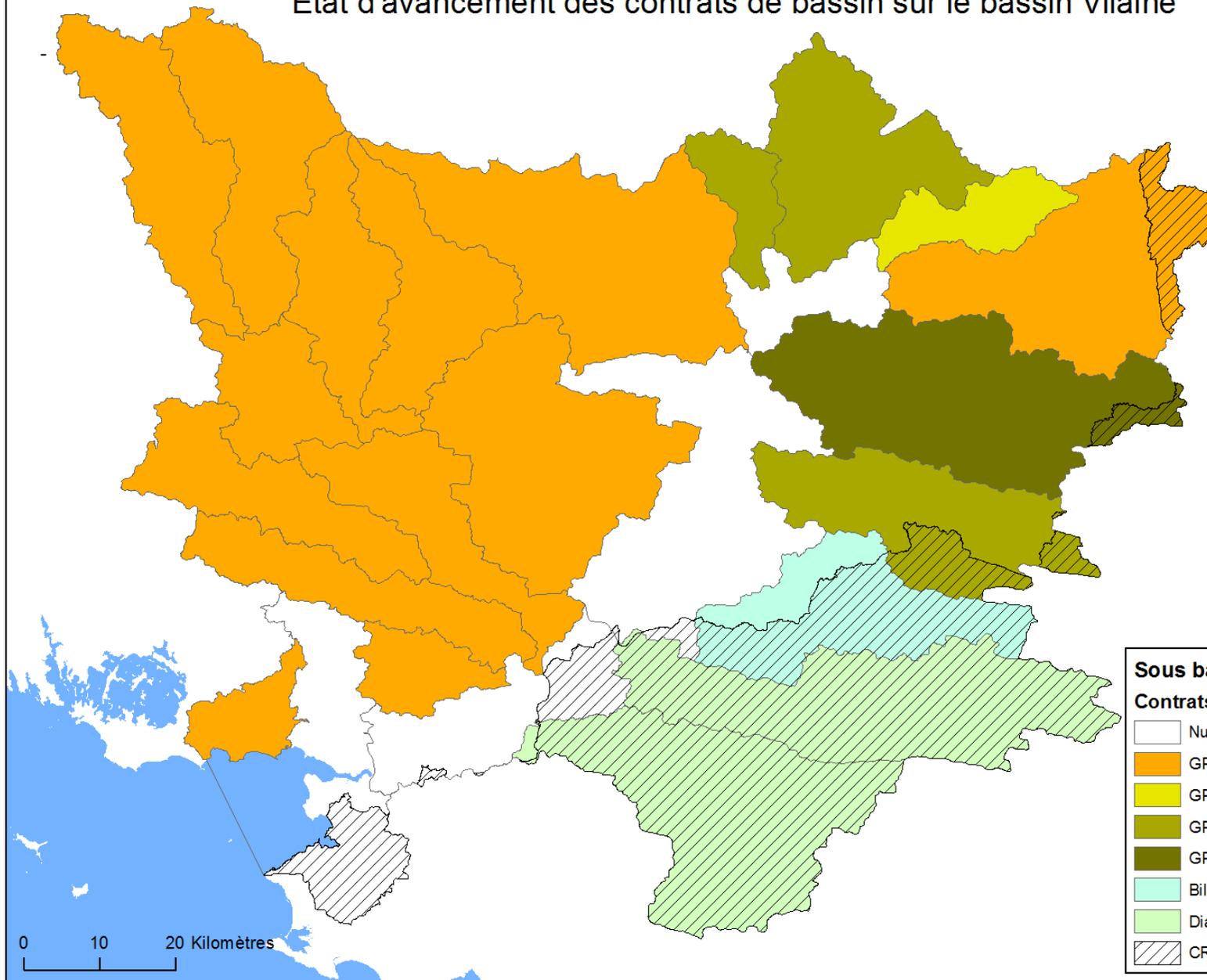
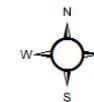
## Proposition de temps de mutualisation à l'échelle du bassin de la Vilaine

|  |  |
|--|--|
| <p>Etape 1 : Mise au point du référentiel d'évaluation</p> | <p>Réflexion en groupe pour mettre au point les référentiels locaux d'évaluation et la formulation des questions évaluatives en distinguant un temps de réflexion entre élus, entre techniciens et une mise en commun</p> <p>Intégration dans ces réflexions de l'interaction entre l'échelle du Sage et l'échelle des structures locales. Recherche d'un tronc commun au niveau du référentiel et des questions évaluatives</p> |
| <p>Etape 2 : Collecte / analyse des données</p>            | <p>Mutualisation de traitements des données cohérentes à l'échelle du bassin de la Vilaine</p>   |
| <p>Etape 3 : Synthèse / appropriation</p>                  | <p>Communication des nouvelles orientations du SAGE auprès des structures de bassins pour leur prise en compte dans les réflexions prospectives.</p>   |

## Calendrier



# Etat d'avancement des contrats de bassin sur le bassin Vilaine



**Sous bassin versant**

**Contrats**

- Nul
- GP5 2008-2012
- GP5 2010-2013
- GP5 2010-2014
- GP5 2012-2016
- Bilan CRE
- Diagnostic en cours
- CRBV Pays de la Loire 2010-2013